

Cap-Santé, le 23 novembre 2016

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi  
23 novembre 2016, à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la  
Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.**

19 H

**PRÉSENCES ET QUORUM**

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

**Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :**

Ville de Cap-Santé	Denis Jobin
Municipalité de Deschambault-Grondines	Gaston Arcand
Ville de Donnacona	Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent	René-Jean Pagé
Ville de Neuville	Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Nelson Bédard
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban	Bernard Naud
Ville de St-Basile	Jean Poirier
Municipalité de St-Casimir	Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières	Guy Denis
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Louise Barrette
Municipalité de St-Ubalde	Pierre Saint-Germain

**Sont également présents, mesdames et monsieur :**

Josée Frenette	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Solange Alain	Secrétaire-trésorière adjointe
Lucie Godin	Directrice du service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Nancy Brassard	Directrice du service de l'évaluation foncière

**ORDRE DU JOUR**

*Adoption de l'ordre du jour*

*Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 octobre 2016*

*Première période de questions*

**1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

1.1 *Liste des débours du 15 octobre au 16 novembre 2016;*

1.2 *Autorisation d'achat d'équipement informatique (résolution déposée séance tenante, car en attente de prix);*

- 1.3 Commission de l'environnement – Nomination de M. René-Jean Pagé;
- 1.4 Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'association « Les Arts et la Ville »;
- 1.5 Adoption du rôle de comté 2017;
- 1.6 Règlement décrétant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2017 applicables aux municipalités – Avis de motion;
- 1.7 Dossier administratif (discussion séance tenante).

## **2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

- 2.1 Programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des TNO – Financement des projets réalisés par la Zec Batisca-Neilson et le Club Roquemont.

## **3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

- 3.1 Rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 11 octobre 2016 – Acte de dépôt;
- 3.2 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement :
  - 3.2.1 Règlement numéro URB-16-09-110 modifiant le règlement de zonage numéro 14-204 de la Ville de Cap-Santé;
  - 3.2.2 Règlement numéro 193 modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf;
  - 3.2.3 Règlement numéro 13-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 de la Ville de Saint-Basile;
  - 3.2.4 Règlement numéro 217-6 modifiant le règlement de zonage numéro 217 de la Municipalité de Saint-Ubalde;
- 3.3 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement formulée par le Club de golf Le Grand Portneuf – Mandat au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à la commission de l'aménagement et du développement du territoire;
- 3.4 Avis de la MRC relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole formulée par la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- 3.5 Demande d'appui concernant un projet de gestion durable des rives de la zone côtière d'eau douce du Saint-Laurent (FQPPN).

## **4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

- 4.1 Dépôt des rôles 2017-2018-2019.

## **5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 5.1 Refonte du portail [www.portneuf.com](http://www.portneuf.com) et des sites Web [www.mrc.portneuf.com](http://www.mrc.portneuf.com) et [www.vivreportneuf.com](http://www.vivreportneuf.com) – Octroi de contrat;
- 5.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Ajout à la sélection des projets régionaux 2016-2017;
- 5.3 Diagnostic des risques et des opportunités liés aux impacts des changements climatiques : secteur touristique de Québec, Portneuf et de Charlevoix – Demande d'appui et d'apport financier;
- 5.4 Rapport d'activité 2015-2016 – Fonds de développement des territoires (FDT) – Adoption;
- 5.5 Adoption des dossiers analysés au comité d'investissement commun (CIC) de la MRC de Portneuf.

## 6. DOSSIERS RÉGIONAUX

- 6.1 Appui à la Ville de Saint-Raymond pour sa demande d'aide au ministère de la Sécurité publique;
- 6.2 Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) – Demande de participation financière 2017;
- 6.3 Appui à l'Association des producteurs de maïs sucré de Neuville pour l'obtention de leur indication géographique protégée (IGP).

## 7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS

- 7.1 Commission de l'aménagement et du développement du territoire;
- 7.2 Commission du développement social et économique;
- 7.3 Commission de l'environnement;
- 7.4 Commission de l'administration;
- 7.5 Comité de sécurité publique;
- 7.6 Comité de sécurité incendie;
- 7.7 Transport régional;
- 7.8 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP);
- 7.9 Forum des élus de la Capitale-Nationale.

## 8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

### PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **14 décembre 2016** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **14 décembre 2016** à 19 h.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CR 257-11-2016**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Michelle Pagé et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 OCTOBRE 2016

**CR 258-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 19 octobre 2016 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 19 octobre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

### 1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

#### 1.1 LISTE DES DÉBOURS DU 15 OCTOBRE AU 16 NOVEMBRE 2016

CR 259-11-2016

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	43 871,71 \$
Débours :	278 770,56 \$
Programmes de rénovations domiciliaires :	99 984,49 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aide financière :	101 803,00 \$
Territoires non organisés :	23 082,63 \$
Pacte rural & Fonds soutien projets structurants :	64 347,10 \$
Programme d'aménagement durable des forêts :	273 494,20 \$
Culture :	19 681,67 \$
Fonds local d'investissement (FLI) :	37 500,00 \$
Fonds local de solidarité (FLS) :	37 500,00 \$
Fonds de croissance :	5 000,00 \$

**GRAND TOTAL :** **985 035,36 \$**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 15 octobre au 16 novembre 2016;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 15 octobre au 16 novembre 2016, et ce telles que présentées.

---

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

#### 1.2 **AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE;**

CR 260-11-2016

**CONSIDÉRANT** que, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2016, le conseil a prévu une somme nécessaire à l'acquisition d'équipement informatique (serveur) destiné aux services de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que cette acquisition est conforme au plan de suivi de l'entretien et du maintien du parc informatique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que des vérifications de prix pour l'achat d'équipement informatique (serveur) ont été faites chez les fournisseurs suivants :

Compugen Inc. Québec	12 524,00 \$ + tx
Technipc Informatique Pont-Rouge	Aucun prix reçu
Informatique Mercier	13 077,29 \$ +tx

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf octroie le contrat d'achat d'équipement informatique (serveur) à Compugen Inc., pour et en considération d'une somme de 12 524,00 \$ taxes en sus;

**QUE** la dépense soit comptabilisée aux postes budgétaires d'immobilisations selon la répartition habituelle par service.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – NOMINATION DE M. RENÉ-JEAN PAGÉ**

**CR 261-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit procéder à la nomination des membres pour le fonctionnement des commissions, des comités et des conseils des organismes partenaires;

**CONSIDÉRANT** que M. Dominic Tessier Perry, jusqu'ici représentant de la MRC de Portneuf au sein de la commission de l'environnement, a manifesté le désir de se retirer de cette commission;

**CONSIDÉRANT** que lors du dernier comité de travail M. René-Jean Pagé a démontré de l'intérêt pour remplir ce mandat;

Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf nomme M. René-Jean Pagé membre de la commission de l'environnement pour un mandat se terminant en février 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.4 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « LES ARTS ET LA VILLE »**

**CR 262-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a reçu copie de la résolution 16-05-101 de la Ville de Cap-Santé concernant la candidature de M. Denis Jobin au conseil d'administration de l'association « Les Arts et la Ville »;

**CONSIDÉRANT** que les élus de la MRC ont été informés de sa nomination au conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 1<sup>er</sup> juin 2016 à Rimouski;

**CONSIDÉRANT** que les élus évaluent qu'il est pertinent d'avoir un représentant régional au sein de cette association;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf, en tant que membre de l'association « Les Arts et la Ville », confirme sa volonté et recommande de nommer M. Denis Jobin, maire de Cap-Santé, au conseil d'administration de celle-ci;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Cap-Santé ainsi qu'à l'association « Les Arts et la Ville ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 1.5 **ADOPTION DU RÔLE DE COMTÉ 2017**

**CR 263-11-2016**

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de rôle de comté 2017 a été transmis à l'intention des membres du conseil de la MRC et que le tout est conforme;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf accepte et approuve le rôle d'évaluation de comté, tel que déposé par monsieur Robert Dorion évaluateur agréé, pour l'année 2017. La richesse foncière uniformisée s'établissant à 6 113 459 281 \$, conformément aux articles 261.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, servira à répartir aux municipalités participantes les dépenses prévues au budget 2017 de la MRC de Portneuf conformément aux dispositions de l'article 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 1.6 **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES MÉTHODES D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS 2017 APPLICABLES AUX MUNICIPALITÉS – AVIS DE MOTION**

M. Denis Jobin, représentant de Cap-Santé, dépose un avis de motion à l'effet que, lors d'une prochaine assemblée régulière du conseil de la MRC de Portneuf, un règlement sera soumis aux fins de décréter les méthodes d'imposition des quotes-parts 2017 aux municipalités.

### 1.7 **DOSSIER ADMINISTRATIF (HEURES SUPPLÉMENTAIRES – AUTORISATION DE RÉGULARISER LE DOSSIER)**

**CR 264-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que la commission d'administration a été informée que la directrice générale connaissait un surcroît de travail inhabituel;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a présenté un dossier documenté précisant les raisons de ce surcroît de travail;

**CONSIDÉRANT** notamment que, depuis l'été, certains effectifs ont quitté et n'ont pas été remplacés sur-le-champ;

**CONSIDÉRANT** que pour rencontrer certaines échéances, la directrice générale a dû réaliser des heures supplémentaires dans un contexte exceptionnel;

**CONSIDÉRANT** que les heures effectuées représentent 44.75 heures et que le paiement de ces dernières ne viendra pas dépasser le budget de la masse salariale en 2016;

**CONSIDÉRANT** que le conseil est d'accord avec la recommandation de la commission d'administration de payer les heures effectuées;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la régularisation du dossier, de façon exceptionnelle, en rémunérant les heures effectuées par la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

### **2.1 PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE MISE EN VALEUR DES TNO – FINANCEMENT DES PROJETS RÉALISÉS PAR LA ZEC BATISCAN-NEILSON ET LE CLUB ROQUEMONT**

**CR 265-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a maintenu pour l'année 2016 son programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés;

**CONSIDÉRANT** que ce programme rend admissibles à une aide financière les zones d'exploitation contrôlée, les associations de propriétaires, de même que tout regroupement de citoyens des TNO dans la mesure où ils présentent des projets de mise en valeur à portée collective;

**CONSIDÉRANT** qu'aux fins de l'application de ce programme, la Zec Batiscan-Neilson et le Club de chasse et pêche Roquemont ont sollicité l'aide financière de la MRC de Portneuf en présentant des projets visant à mettre en valeur les territoires non organisés;

**CONSIDÉRANT** que la Zec Batiscan-Neilson a réalisé au cours de l'été 2016 des travaux d'amélioration routière aux fins d'ajouter du matériel de recouvrement sur divers tronçons de la route d'accès principal entre les kilomètres 25 et 32 du secteur Perthuis, un axe routier fortement utilisé par les usagers du territoire de la zec et par les villégiateurs qui résident dans la partie sud du TNO Linton de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que le Club de chasse et pêche Roquemont a, pour sa part, réalisé au début de l'automne des travaux visant à remplacer un pont par la mise en place d'un ponceau sur un cours d'eau (la décharge des lacs Lavardin et Cynos) aux fins de permettre le maintien de l'accès, pour les utilisateurs, au secteur du lac Lozon (TNO Lac-Blanc);

**CONSIDÉRANT** que ces deux projets ont fait l'objet d'une visite de la part des services techniques de la MRC de Portneuf qui a permis de constater les interventions prévues, de même que les améliorations réalisées sur chacun de ces chemins d'accès au territoire consécutivement à l'exécution des travaux;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf, dans sa résolution CR 129-05-2016, a accepté de subventionner les projets présentés par ces deux organismes et de verser cette aide financière sous réserve du dépôt d'un rapport d'exécution permettant de détailler l'utilisation des sommes ayant été allouées pour leur réalisation;

**CONSIDÉRANT** que la Zec Batiscan-Neilson et le Club de chasse et pêche Roquemont ont tous deux déposé des rapports d'exécution relatifs à leurs travaux, tel que requis par le programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que les rapports déposés par la Zec Batiscan-Neilson et le Club de chasse et pêche Roquemont en regard de leurs projets respectifs démontrent que les travaux réalisés rencontrent les objectifs et les critères qui sont propres au programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf octroie, dans le cadre de son programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des TNO, une subvention de 12 600 \$ à la Zec Batiscan-Neilson et une subvention de 7 500 \$ au Club de chasse et pêche Roquemont à titre d'aide financière suite à la réalisation de ces projets.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

#### **3.1 RAPPORT DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE TENUE LE 11 OCTOBRE 2016 – ACTE DE DÉPÔT**

**CR 266-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 11 octobre 2016, et qu'il s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte de dépôt du rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 11 octobre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3.2 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT :

CR 267-11-2016

**CONSIDÉRANT** que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro URB-16-09-110 modifiant le règlement de zonage numéro 14-204 de la Ville de Cap-Santé;
- règlement numéro 193 modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf;
- règlement numéro 13-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 de la Ville de Saint-Basile;
- règlement numéro 217-6 modifiant le règlement de zonage numéro 217 de la Municipalité de Saint-Ubalde;

**CONSIDÉRANT** que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

**CONSIDÉRANT** que le contenu du règlement numéro 13-2016 de la Ville de Saint-Basile ainsi que du règlement numéro 217-6 de la Municipalité de Saint-Ubalde a été analysé par le comité consultatif agricole;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3.3 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT FORMULÉE PAR LE CLUB DE GOLF LE GRAND PORTNEUF – MANDAT AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME ET À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CR 268-11-2016

**CONSIDÉRANT** que le Club de golf Le Grand Portneuf demande à la MRC de modifier son schéma d'aménagement et de développement afin de permettre la réalisation d'un projet de développement de villégiature à proximité du parcours de golf, sur le territoire de la ville de Saint-Basile;

**CONSIDÉRANT** que le projet de développement vise à permettre l'implantation d'une centaine de chalets et de résidences de tourisme dans un espace situé en partie dans une aire agricole à vocation particulière (récréative) et en partie dans une aire agricole dynamique;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise plus particulièrement à modifier la délimitation de l'aire agricole à vocation particulière reconnue à l'endroit du golf Le Grand Portneuf en compensant son agrandissement en direction ouest (du côté de Saint-Basile) par la réduction d'une superficie équivalente d'environ 17 hectares à son extrémité sud (du côté de Pont-Rouge);

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Basile appuie le projet de développement de villégiature du Club de golf Le Grand Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que le secteur concerné par la demande est situé à l'intérieur du territoire assujéti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**CONSIDÉRANT** que la demande formulée par le Club de golf Le Grand Portneuf a été étudiée par le comité consultatif agricole de la MRC de Portneuf et que ce dernier a recommandé d'entreprendre une procédure de modification du schéma d'aménagement et de développement en vue de modifier la délimitation de l'aire agricole à vocation particulière reconnue à l'endroit du golf et de déterminer les balises à intégrer au schéma d'aménagement et de développement afin d'assurer le maintien de sa vocation récréative;

**CONSIDÉRANT** que dans sa recommandation, le comité consultatif agricole a également indiqué qu'il y a lieu de favoriser (dans la mesure du possible) la mise en valeur agricole de l'espace qui serait retiré de l'aire agricole à vocation particulière dans le cadre de cette modification;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

**QUE** le conseil mandate le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour élaborer une proposition de modification au schéma d'aménagement et de développement;

**QUE** le conseil mandate également la commission de l'aménagement et du développement du territoire pour procéder à l'analyse du dossier et soumettre des recommandations quant aux balises pouvant être intégrées au schéma d'aménagement et de développement pour assurer le maintien de la vocation récréative du secteur ainsi qu'une cohabitation harmonieuse des usages.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.4 AVIS DE LA MRC RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE FORMULÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES**

**CR 269-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Deschambault-Grondines demande à la MRC de Portneuf de l'appuyer dans ses démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'obtention d'une exclusion de la zone agricole visant à permettre l'implantation d'une résidence en bordure du chemin des Ancêtres;

**CONSIDÉRANT** que l'exclusion demandée concerne plus particulièrement une partie des lots 4 119 003 et 4 119 004 du cadastre du Québec, d'une superficie totale d'environ 2 400 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a déjà été soumise au comité consultatif agricole dans le cadre du processus de révision du schéma d'aménagement et que celui-ci, en raison du caractère inondable des espaces concernés, avait jugé opportun de ne pas les inclure dans la demande d'exclusion visant l'expansion du périmètre d'urbanisation de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle demande d'exclusion de la zone agricole formulée par la Municipalité de Deschambault-Grondines a été étudiée par le comité consultatif agricole lors de sa rencontre tenue le 11 octobre 2016 et que celui-ci a maintenu sa recommandation émise dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et formulé un avis défavorable relativement à la présente demande;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un secteur à risque d'inondation et que cette demande n'est pas justifiée par un manque d'espaces disponibles à des fins résidentielles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf entérine les recommandations de son comité consultatif agricole et indique à la Municipalité de Deschambault-Grondines qu'elle n'appuie pas ses démarches auprès de la CPTAQ concernant l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 4 119 003 et 4 119 004 du cadastre du Québec, situés en bordure du chemin des Ancêtres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.5 DEMANDE D'APPUI CONCERNANT UN PROJET DE GESTION DURABLE DES RIVES DE LA ZONE CÔTIÈRE D'EAU DOUCE DU SAINT-LAURENT (FQPPN)**

**CR 270-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) sollicite l'appui de la MRC de Portneuf concernant la réalisation d'un projet de gestion durable des rives de la zone côtière d'eau douce du Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT** que le projet à réaliser vise à réunir les intervenants municipaux et les professionnels spécialisés dans la gestion durable de la zone côtière de l'estuaire afin de :

- Fournir une information actualisée de la problématique de l'érosion des rives en contexte de changements climatiques et de la diffuser lors de divers événements organisés par des partenaires;
- Bonifier l'éventail d'outils existants en matière de gestion des rives en créant un guichet unique virtuel qui facilitera la planification d'interventions durables en rive;

- Offrir un accompagnement personnalisé auprès de certaines municipalités proactives afin de faciliter la mise en place d'outils de gestion renforçant la résilience face aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** que ce projet sera réalisé en complément aux autres démarches de planification en cours à l'échelle du territoire fluvial, notamment en s'intégrant aux événements qui seront tenus dans le cadre de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial (TCREF);

**CONSIDÉRANT** que le projet présenté par la FQPPN pourra contribuer à limiter les impacts des changements climatiques en favorisant les mesures adaptatives pour en diminuer les atteintes et que la MRC de Portneuf signifie son intérêt à l'égard de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** que ce projet ne nécessite aucune participation financière de la MRC de Portneuf et que l'engagement de la MRC de Portneuf se limite à participer à l'un des événements annuels sur les changements climatiques et la gestion durable de la zone côtière;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf appuie le projet de gestion durable des rives de la zone côtière d'eau douce du Saint-Laurent présenté par la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) dans le cadre d'un projet présenté au Fonds d'action québécois pour le développement durable et du Programme d'interaction communautaire (PIC).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

##### **4.1 DÉPÔT DES RÔLES 2017-2018-2019**

**CR 271-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance des données concernant le dépôt des rôles 2017-2018-2019;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Barrette et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte du dépôt des rôles 2017-2018-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

##### **5.1 REFONTE DU PORTAIL WWW.PORTNEUF.COM ET DES SITES WEB WWW.MRC.PORTNEUF.COM ET WWW.VIVREPORTNEUF.COM – OCTROI DE CONTRAT**

**CR 272-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a lancé, le 24 octobre dernier, un appel d'offres sur invitation auprès de cinq soumissionnaires pour obtenir des offres de services professionnels pour supporter la réalisation du projet, soit :

- Gravi-T Communication;
- Ascense Solutions technologiques;
- Acolyte Communication;
- Sigmund;
- Chalifour Communications;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a reçu cinq soumissions avant l'échéance prescrite du 11 novembre 2016 à 12 h 00;

**CONSIDÉRANT** que les cinq offres reçues étaient conformes et que le comité d'évaluation a procédé à leur analyse selon la grille d'évaluation pondérée;

**CONSIDÉRANT** que les pointages intérimaires des firmes Gravi-T Communication et Ascense Solutions technologiques sont en dessous de 70 et, qu'en conséquence, l'enveloppe contenant leur proposition financière leur sera retournée sans avoir été ouverte;

**CONSIDÉRANT** le résultat du calcul pondéré du pointage final, soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Note finale</b>	<b>Montant avant taxes</b>
Acolyte Communication	21.36	65 075 \$
Sigmund	27.17	53 000 \$
Chalifour Communications	26.19	51 550 \$

**CONSIDÉRANT** que le prix du soumissionnaire présentant le plus haut pointage final est conforme avec le budget qui avait été estimé pour la réalisation du projet;

Il est proposé par M. Bernard Naud et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'octroi du contrat à la firme Sigmund pour une somme de 53 000 \$ avant taxes;

**QUE** la dépense soit inscrite aux postes budgétaires « Site Web » numéro 02 14000 347 et « Site Internet Tourisme » numéro 02 62200 347.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – AJOUT À LA SÉLECTION DES PROJETS RÉGIONAUX 2016-2017**

**CR 273-11-2016**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les cinq MRC concernées;

**CONSIDÉRANT** que le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers

reconnus en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT** que les cinq MRC délégataires de l'entente ont convenu d'un partage de l'enveloppe annuelle du PADF qui comprenait des sommes dédiées à la réalisation de projets d'envergure régionale;

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec présente une demande d'aide au PADF pour la réalisation du projet de Stratégie de mobilisation de bois par intervention préventive contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et que celle-ci répond aux critères du programme;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a émis un avis favorable sur l'admissibilité du projet proposé en ajout;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection des projets régionaux du PADF recommande le financement du projet;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs autorise l'ajout de projet en cours d'année sans procéder à un nouveau dépôt du plan d'action annuel du PADF;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC accepte que, dans le cadre du PADF régional, une aide de 11 001,37 \$ soit octroyée au Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec pour la réalisation du projet de Stratégie de mobilisation de bois par intervention préventive contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3 DIAGNOSTIC DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS LIÉS AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : SECTEUR TOURISTIQUE DE QUÉBEC, PORTNEUF ET DE CHARLEVOIX – DEMANDE D'APPUI ET D'APPORT FINANCIER**

**CR 274-11-2016**

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la MRC du maintien et du développement touristique sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que le ministère du Tourisme priorise les régions de Portneuf, Charlevoix et de Québec pour réaliser des analyses d'impact et de vulnérabilité et dresser un diagnostic plus complet du secteur pour la prise de décision stratégique;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la Chaire de tourisme Transat de l'UQAM pour réaliser ces analyses;

**CONSIDÉRANT** que les principaux acteurs de la Capitale-Nationale s'impliquent dans ce projet de diagnostic;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est pertinent en ce que notre territoire est tributaire à plusieurs niveaux des changements climatiques, et ce plus particulièrement par rapport aux multiples activités de plein air;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf appuie le projet de diagnostic de la firme Ouranos et de la Chaire de tourisme Transat de l'UQAM et participe au financement à hauteur de 2 500 \$ pour l'année 2017 (somme prélevée à même le FDT) et, si les sommes sont disponibles, un autre 2 500 \$ pour l'année 2018;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise M<sup>me</sup> Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et/ou M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer la lettre d'appui à la Chaire de tourisme Transat de l'UQAM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.4 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015-2016 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – ADOPTION**

**CR 275-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf est signataire d'une entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT** que dans cette entente il est prévu que la MRC de Portneuf présente une reddition de compte auprès du gouvernement afin de recevoir un dernier versement correspondant à 20 % de la subvention totale de 1 051 045 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'un rapport d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016 doit être produit, adopté et diffusé sur le site Web de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le rapport a été transmis aux élus et que ces derniers ont pu en prendre connaissance au préalable;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf adopte le rapport d'activité préparé par son service de développement économique et que ce dernier soit transmis au Secrétariat à la Capitale-Nationale;

**QUE** ce rapport soit diffusé sur son site Internet tel que requis à l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise M<sup>me</sup> Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5.5 ADOPTION DES DOSSIERS ANALYSÉS AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) DE LA MRC DE PORTNEUF

CR 276-11-2016

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau service de développement économique au sein de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le 9 décembre 2015 le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

**CONSIDÉRANT** que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

**CONSIDÉRANT** que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 22 novembre 2016, soit :

N° dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#11-16-2019	<b>CJSR – La TVC Portneuvoise</b>  2 500 \$	FDC volet 4	Réalisation d'un audit technique en vue de l'acquisition d'un bâtiment
#11-16-2126	<b>Selcotec Inc.</b>  1 759 \$	FDC volet 4	Analyse organisationnelle et plan de transfert des connaissances
#11-16-2065-4	50 000 \$	FLI/FLS	Pont financier
#11-16-3029	100 000 \$	FLI/FLS	Fonds de roulement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6. DOSSIERS RÉGIONAUX

### 6.1 APPUI À LA VILLE DE SAINT-RAYMOND POUR SA DEMANDE D'AIDE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CR 277-11-2016

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Raymond a subi des inondations répétées et dommageables depuis de nombreuses années;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Raymond demande le soutien du ministère de la Sécurité publique pour bénéficier du Cadre pour la prévention de sinistres afin d'améliorer la gestion des risques liés aux inondations sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que cette demande doit contenir une résolution de la MRC de Portneuf venant appuyer ladite demande;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf appuie la Ville de Saint-Raymond dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique afin de bénéficier du Cadre pour la prévention de sinistres;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Saint-Raymond.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER (CBJC) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2017**

**CR 278-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier a demandé, dans une lettre datée du 11 octobre 2016, une contribution financière de 500 \$ à titre de cotisation pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2017 le conseil a prévu, à cette fin, une somme de 500 \$;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 500 \$ à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier à titre de contribution financière pour l'année 2017;

**QUE** ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Contribution financière – Eaux » numéro 02 41 400 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.3 APPUI À L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE MAÏS SUCRÉ DE NEUVILLE POUR L'OBTENTION DE LEUR INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE (IGP)**

**CR 279-11-2016**

**CONSIDÉRANT** que des producteurs de maïs de Neuville se sont regroupés pour former l'Association des producteurs de maïs sucré de Neuville en 1997;

**CONSIDÉRANT** que l'Association des producteurs de maïs sucré de Neuville a pour mandat de travailler à la production d'un maïs de qualité à Neuville;

**CONSIDÉRANT** que l'Association a déposé une demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour faire reconnaître une « IGP » sous l'appellation *Maïs sucré de Neuville* et les déclinaisons; *blé d'Inde sucré de Neuville* et *Neuville sweet corn*;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a été jugée incomplète par le MAPAQ en septembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que pour les consommateurs du Québec, le maïs et le blé d'Inde sont des synonymes;

**CONSIDÉRANT** que le maïs sucré et le blé d'Inde de Neuville ont acquis une solide réputation au Québec;

**CONSIDÉRANT** que l'origine géographique de ce produit est un gage de qualité pour les consommateurs, prêts à payer davantage le prix pour ce produit;

**CONSIDÉRANT** qu'une indication géographique protégée est un outil pertinent pour le développement de l'économie locale et pour la valorisation des produits agroalimentaires de notre terroir;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un projet porteur et rassembleur pour la communauté de Neuville, de la région de Portneuf et de la région de la Capitale-Nationale;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf appuie les démarches de l'Association des producteurs de maïs sucré de Neuville quant à la reconnaissance par le MAPAQ de l'indication géographique protégée sous l'appellation *maïs sucré de Neuville* et les déclinaisons, *maïs de Neuville*, *blé d'Inde sucré de Neuville* et *Neuville sweet corn*;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), à monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à monsieur Michel Matte, député de Portneuf, à l'Association des producteurs de maïs sucré de Neuville, à l'Union des producteurs agricoles du Québec, au Forum des élus de la région de la Capitale-Nationale, à monsieur Joël Godin, député fédéral de Portneuf-Jacques-Cartier et à la Ville de Neuville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

### **7.1 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Une rencontre se tiendra début décembre et une autre aura lieu le 13 décembre pour négociation à la CPTAQ.

### **7.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

M. Gaston Arcand revient concernant une demande adressée au comité d'analyse du Fonds Cours d'eau et mentionne que le règlement encadrant le Fonds devra être modifié pour tenir compte de situations particulières.

Pour le projet des toilettes sèches, la rencontre d'échange d'informations avec un chercheur de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) n'aura finalement pas eu lieu. L'INRS ne possède pas assez de données sur le sujet et la commission se tournera vers l'Europe, via Skype, pour consulter des ressources qui sont plus avancées dans ce domaine.

#### **7.4 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION**

Une rencontre a eu lieu ce 23 novembre pour discuter de la politique des employés cadres ainsi que du 35<sup>e</sup> anniversaire de la MRC de Portneuf.

#### **7.5 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Une rencontre se tiendra le 12 décembre.

#### **7.6 COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

M. Jean Poirier informe le conseil qu'il a accompagné le préfet à une rencontre avec la Mutuelle des chefs incendie de Portneuf. Les échanges furent très positifs et il a été discuté de l'embauche d'un nouveau coordonnateur.

#### **7.7 TRANSPORT RÉGIONAL**

M. Ghislain Langlais annonce que la coupure prévue de 200 000 \$ dans la subvention provenant du ministère des Transports n'aura pas lieu en 2017. Toutefois, le programme sera réellement ajusté en 2018, d'où l'importance d'utiliser les surplus.

M. Langlais souligne également le succès de la nouvelle navette « OR » qui a transporté plus de 175 personnes depuis sa mise en service.

#### **7.8 RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)**

M. Dominic Tessier Perry indique que la Régie travaillera à produire un budget 2017 qui gèlera les quotes-parts municipales.

En 2017, l'emphase sera mise sur les projets concernant la gestion des matières résiduelles générées par les ICI (industries, commerces et institutions).

#### **7.9 FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE**

M. Daniel Dion fait un survol des différents sujets traités à la dernière rencontre du Forum tenue le 18 novembre dernier.

- Le projet Biomasse continue d'avancer et les organisations ciblées seront relancées pour la suite des actions à entreprendre.
- Le projet de loi 109 implique que le Fonds de développement de la Capitale-Nationale passera de 7 à 25 millions et sera géré par la Ville de Québec. Un représentant du monde des affaires de Portneuf devrait être nommé pour siéger sur le comité d'analyse des projets.

- Les membres du Forum des élus ont adopté une résolution d'appui pour la demande d'indication géographique protégée (IGP) des producteurs de maïs de Neuville.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

- 8.1** M. Raymond Francoeur félicite les 20 000 citoyens signataires de la pétition pour des soins de santé adéquats dans Portneuf.

M. Daniel Dion ajoute aux propos de M. Francoeur que le travail des élus, des citoyens et du ministre Gaétan Barrette ont porté fruit. Parmi les bons coups, il souligne :

- 10 à 13 chambres de plus seront disponibles au Centre de santé régional de Portneuf;
- l'hémodialyse et certains soins de cardiologie seront maintenus;
- 3 nouveaux médecins seront prochainement embauchés pour le territoire de Portneuf.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

## **PROCHAINES RENCONTRES**

- Comité de travail – le mercredi **14 décembre 2016** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **14 décembre 2016** à 19 h.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CR 280-11-2016** L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 43 sur la proposition de M. Guy Denis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

---

Bernard Gaudreau

---

Josée Frenette